

220C4332
FR0004527638-FS1162

14 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EXEL INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 octobre 2020, la famille Ballu a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 octobre 2020, le seuil de 90% des droits de vote de la société EXEL INDUSTRIES et détenir 5 690 304 actions EXEL INDUSTRIES représentant 9 735 425 droits de vote, soit 83,83% du capital et 89,68% des droits de vote de cette société¹, répartis ainsi :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Exel SAS ²	4 793 722	70,62	7 956 969	73,30
Famille Ballu	896 582	13,21	1 778 456	16,38
Total Famille Ballu	5 690 304	83,83	9 735 425	89,68

Ce franchissement de seuil résulte de la perte de droits de vote double attachés aux 1 100 000 d'actions EXEL INDUSTRIES détenues par la société Exel SAS, par suite d'une conversion au porteur de celles-ci.

¹ Sur la base d'un capital composé de 6 787 900 actions représentant 10 855 646 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général et après mise au porteur de 1 100 000 actions EXEL INDUSTRIES par la société Exel SAS le 13 octobre 2020.

² Contrôlée par M. Patrick Ballu.